MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16 / 10 / 2024
Dossier complet le : 30 / 10 / 2024
N° d'enregistrement : F09324P0337

1 Intitulé du projet

Projet de stockage d'énergie par batteries sur la commune d'Artigues (83)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
Eco Delta

Raison sociale
Eco Delta

N° SIRET
4 4 1 5 8 4 9 8 4 0 0 0 5 4

Type de société (SA, SCI...)
Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom
Jouven

Prénom(s)
Andrea

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32°	Dans le cadre de ce projet, le système de stockage par batteries en lui-même ne nécessite ni d'examen au cas par cas ni d'évaluation environnementale. En revanche, la présence des postes de transformation nécessite un examen au cas par cas, étant donné que la tension maximale des 6 unités envisagées excède les 63 kV (transformateurs 4 MVA - 33 kV/ 600V).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Optimisation de la production d'énergie renouvelable locale : Le stockage par batteries permet de gérer l'intermittence de l'éolien en stockant l'énergie excédentaire pour une utilisation ultérieure.
- Stabilisation du réseau électrique : Ces systèmes contribuent à maintenir la stabilité du réseau en régulant la fréquence et en participant aux réserves d'équilibrage.
- Sécurité énergétique : Le stockage garantit une disponibilité suffisante d'électricité, notamment lors des pics de demande ou en cas de faible production éolienne.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : En favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables et en optimisant leur intégration, ces projets contribuent à réduire l'empreinte carbone globale du système énergétique.
- Flexibilité du réseau : Les batteries offrent la flexibilité nécessaire pour moduler l'injection ou le soutirage d'électricité selon les besoins, évitant ainsi des coûts élevés de renforcement du réseau.

Ces objectifs s'inscrivent dans une stratégie plus large de transition énergétique, visant à augmenter la part des énergies renouvelables tout en garantissant la sécurité et l'efficacité du réseau électrique.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est conçu pour maximiser l'efficacité de la production d'électricité des éoliennes du projet Provencialis, situé dans les communes d'Artigues et Ollières. Ce système contribuera à la stabilisation du réseau électrique et assurera l'approvisionnement en énergie durant les périodes de forte demande.
Il disposera d'une capacité installée de 24 MVA / 73.31 MWh et d'une capacité utile de 21.4 MW / 62 MWh. Le système intègrera 18 unités de batteries EnerC+ fournies par CATL, chacune ayant une capacité nominale de 4,073 MWh, ainsi que 6 stations comprenant un onduleur et un transformateur 4 MVA - 33 kV/600V.
Ce système sera connecté aux départs de 33 kV du poste HTB Provencialis.
Le stockage de 21 MW / 62 MWh occupera une surface clôturée de 3 450 m², traversée par une ligne HTB2 de 225 kV.
Les normes de sécurité ICPE seront respectées, avec des distances de sécurité appropriées entre les conteneurs de batteries et les infrastructures environnantes. Une réserve d'eau est également prévue pour répondre aux exigences réglementaires.
Le système sera relié au Réseau de Transport d'Électricité (RTE).
Pour plus d'informations, veuillez consulter la notice jointe au formulaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur environ 12 mois et se dérouleront selon les grandes étapes suivantes :

- Préparation du site : Aménagement du terrain, y compris le défrichage, le nivellement, et la préparation des fondations pour les conteneurs de batteries et les PCS (1 667 m²), ainsi que l'espace de stationnement de 200 m² (25m x8m) pour les pompiers, prévu à côté du réservoir d'eau de 120 m3.
- Installation de la clôture et du portail.
- Réalisation des fondations des stations, pose des câbles électriques et installation des équipements auxiliaires (réserve d'eau, systèmes de sécurité et de protection/lutte contre l'incendie).
- Livraison et installation des batteries : Transport des batteries sur site, installation des conteneurs, raccordement aux systèmes électriques et au réseau.
- Mise en service : Réalisation de tests fonctionnels pour s'assurer du bon fonctionnement des systèmes, mise en service progressive, avec vérification des performances et ajustements nécessaires.

Les travaux RTE liés au projet seront réalisés en parallèle de ceux mentionnés ci-dessus.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation :
- Opération continue : Surveillance et gestion quotidienne du système de stockage par batterie via des systèmes de contrôle à distance. Optimisation des cycles de charge et de décharge en fonction des besoins du réseau et de la production éolienne.
- Maintenance préventive et corrective : Réalisation régulière d'inspections, de maintenance préventive, et d'interventions correctives pour garantir le bon fonctionnement des batteries et des infrastructures associées.
- Entretien des espaces non construits set des OLD.
- Gestion des performances : Analyse des données opérationnelles pour ajuster les stratégies de gestion de l'énergie, maximiser l'efficacité du système et prolonger la durée de vie des batteries.
- Révision et mise à jour des systèmes de gestion et des logiciels de contrôle pour s'adapter aux évolutions technologiques et aux exigences du réseau.
Le projet ne nécessitera pas de raccordement au réseau d'eaux usées.

Fin de vie :
- Démantèlement : À la fin de la période d'exploitation, démontage des équipements et infrastructures, recyclage ou traitement approprié des batteries conformément aux réglementations en vigueur.
- Restauration du site : Restauration du terrain aux conditions initiales.
- Analyse post-opérationnelle : Bilan de l'exploitation, analyse des performances du projet, et retour d'expérience pour informer les futurs projets similaires.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration de projet; permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise clôturée du projet : Surface aménagée : Conteneurs batteries : PCS : Stockage total :	3 450 m² 1 667 m² 18 unités (4.073 MWh) 6 unités (4 MVA - 33kV/ 600V) 21.4 MW / 62 MWh

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Les Seouves

Localité : Artigues

Code postal : 8 3 5 6 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 5 ° 4 9 ' 0 2 " E Lat. : 4 3 ° 3 3 ' 1 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 5 ° 4 9 ' 0 2 " E Lat. : 4 3 ° 3 3 ' 1 8 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 5 ° 4 9 ' 1 0 " E Lat. : 4 3 ° 3 3 ' 2 1 " N

Communes traversées :

ARTIGUES (83)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuvé le 19 juin 2015
Parcelle B353 en zonage N

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF de type I ou II la plus proche se situe à plus de 2 kilomètres au nord de la zone du projet (ZNIEFF II Montagne d'Artigues). Source : Géoportail
En zone de montagne ?	☐	☑	La commune d'Artigues n'est pas située en zone de montagne. Source : Observatoire des territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	La zone de projet se situe à plus de 18 km d'un arrêté de protection de biotope (APB Grotte d'Adaouste). Source : Géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	La commune d'Artigues n'est pas une commune littorale. Source : Observatoire des territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	La zone de projet se situe à environ 7 km au sud du parc naturel régional du Verdon. Source : Géoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	La commune d'Artigues n'est pas concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Var. Source : Département du Var
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Les plus proches monuments historiques se situent à plus de 4 km de la zone de projet sur la commune d'Esparron et à environ 5 km du SPR de Saint-Martin-de-Pallières. Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Zone de projet non concernée. Source : Portail géographique des zones humides de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	La commune d'Artigues n'est ni concernée par un PPRN ni par un PPRT. Source : Géorisques
	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Zone de projet non concernée. Source : Géorisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Zone de projet non concernée. Source : Système d'Information sur l'Eau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le périmètre de protection le plus proche de la zone de projet se situe à environ 5 km au sud sur la commune de Seillons-Source-d'Argens (PPE). Source : Atlas santé
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site inscrit le plus proche se situe sur la commune de Saint-Martin-de-Pallières à environ 6 km de la zone du projet. Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet longe les ZPS et ZSC Montagne Sainte Victoire. Source : Géoportail
D'un site classé ?	☐	☑	La zone du projet se situe à plus de 3 km du site classé du Massif du Concors. Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Un projet de stockage par batterie ne nécessite pas de prélèvements d'eau pour son fonctionnement. Si nécessaire, et notamment dans le cas des systèmes de sécurité incendie, l'approvisionnement en eau sera réalisé via le réseau public de distribution sans aucun prélèvement dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Les projets de stockage d'énergie par batteries n'impliquent généralement pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines (aucun prélèvement d'eau nécessaire).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les matériaux seront réutilisés sur le site autant que possible. En cas de surplus, ceux-ci seront évacués et dirigés vers des centres de traitement appropriés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet sera réalisé sans apport de matériaux, en maintenant un équilibre entre les déblais et les remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	Le projet ne nécessitera pas de prélèvements d'eau importants pour fonctionner (réserve incendie), ce qui n'entraînera pas de pression sur les ressources en eau potable. De plus, il ne nécessite pas d'installation d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet se situe dans une zone identifiée comme un réservoir de biodiversité selon le SRCE. Cependant, il convient de noter que le projet est situé sur une parcelle déjà remaniée à plusieurs reprises. Cette parcelle comprend un poste électrique et est traversée par une ligne aérienne, avec une végétation régulièrement entretenue pour la prévention. Ces habitats étant propices à diverses espèces, des mesures seront prises pour éviter toute perturbation. Pour plus d'informations, veuillez consul
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Bien que le projet soit proche des limites des sites Natura 2000 de la Montagne Sainte-Victoire, les habitats sur les emprises sont modifiés par l'activité humaine. Les espèces Natura 2000 qui peuvent fréquenter cette zone sont donc habituées aux pratiques de débroussaillement et aux types d'habitats présents. De plus, une piste sépare les sites Natura 2000 de la parcelle du projet, ce qui limite les interactions directes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la notice jointe au formulai
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	La zone de projet se situe sur une zone naturelle, mais il est important de rappeler qu'elle est déjà anthropisée et en partie déjà imperméabilisée (poste HTB + OLD). Elle n'intercepte par ailleurs aucune zone agricole ou forestière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Les équipements de stockage et les postes électriques peuvent présenter un certain risque, mais celui-ci demeure limité, car ils reposent sur des solutions maîtrisées et ne contenant pas de substances dangereuses. De plus, le projet respectera l'ensemble des normes de sécurité en vigueur. Pour une analyse détaillée du risque d'incendie, veuillez consulter la présentation du projet jointe en annexe à cette demande.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Argiles : Nul Cavités : Nul Inondation : Projet non concerné (zone potentiellement sujette aux inondations de cave - fiabilité moyenne) Mouvements de terrain : Nul Radon : Faible Séismes : Faible Source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet peut comporter certains risques sanitaires, généralement considérés comme mineurs si les normes de sécurité sont respectées et des mesures de sécurité adéquates sont appliquées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Zone non concernée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Pendant la phase de construction, il y aura des passages de camions et d'engins de chantier sur une période limitée. Étant donné que le projet nécessite peu de travaux lourds (pas d'excavations profondes), seuls quelques allers-retours quotidiens sont prévus lors des pics d'activité. Durant la phase d'exploitation, la zone ne sera visitée que pour des opérations de maintenance, quelques fois par an, effectuées avec un véhicule utilitaire standard.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Les travaux de construction généreront du bruit, mais celui-ci sera temporaire. Aucune habitation proche n'est par ailleurs présente à proximité. Le projet respectera les normes en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Non, mais pour rappel le site est déjà occupé par un poste HTB et plusieurs mâtes d'éoliennes sont présents à proximité.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas d'émissions d'odeurs (toutes phases confondues).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Zone non concernée.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Seules certaines opérations du chantier pourront provoquer des vibrations, mais celles-ci seront temporaires (ex : terrassement, compactage...). Pour rappel : aucun voisinage à proximité.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Zone non concernée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Un éclairage du site sera installé uniquement pour les opérations de chantier ou de maintenance nocturnes éventuelles, mais aucune pollution lumineuse n'est prévue durant toutes les phases du projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Zone non concernée.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Aucun rejet dans l'air attendu dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Le projet ne générera pas de rejets liquides. Les systèmes de stockage par batteries sont conçus pour être hermétiques et ne doivent pas libérer de liquides dans l'environnement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet ne générera pas d'effluents liquides ou gazeux significatifs (eaux de lavage, éventuels déversements accidentels...). Toute production d'effluents sera donc minime et gérée par des mesures de sécurité et des systèmes de confinement appropriés. De plus, les eaux pluviales seront gérées par infiltration sur la parcelle.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Pendant la construction et l'exploitation, des déchets non dangereux peuvent être produits. Ces déchets seront gérés par des entreprises de collecte, réutilisés ou envoyés dans des installations de traitement spécialisées. Les batteries, en fin de vie, sont considérées comme des déchets dangereux en raison des substances chimiques qu'elles contiennent. Ces déchets seront envoyés et traités par des filières spécialisées dans le recyclage et la gestion des batteries.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Comme mentionné précédemment, la zone du projet est éloignée de tout site patrimonial et culturel. Le projet sera implanté dans une zone déjà transformée à l'échelle de la parcelle avec la présence du poste HTB (et des OLD associées) et de la ligne électrique, et à plus grande échelle avec les éoliennes et les parcs photovoltaïques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Aucun effet attendu sur les activités humaines en phase de construction et d'exploitation. Le site sera accessible via une piste d'accès peu fréquentée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Prise en compte des exigences listées de la nomenclature ICPE 2925-2 et du risque incendie (rapport fourni par CleanHorizon) : limites du site, distance enceintes/transformateurs, réserve d'eau à la disposition des SDIS, mise en place de systèmes de détection, d'alerte et de lutte contre l'incendie...

- Prise en compte des enjeux écologiques (diagnostic écologique réalisé par le bureau d'étude ECOTER) : mise en place de mesures adaptées aux enjeux du site

Pour plus d'informations, veuillez consulter la notice jointe au formulaire.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement et de réduction :
- Plan de prévention et de gestion des pollutions (phase travaux et exploitation)
- Maitrise du risque incendie (phase travaux et exploitation)
- Respect des emprises strictes des travaux (phase travaux)
- Adaptation du calendrier des travaux (phase travaux)
- Lutte contre les espèces envahissantes (phase travaux)
- Restriction d'accès au chantier des espèces terrestres
- Gestion du site et des OLD (phase exploitation)
- Assistance d'un écologue (phase travaux)
- Aménagement de passages à faune (phase exploitation)
- Information des usagers (phase travaux)

Pour plus d'informations, veuillez consulter la notice jointe au formulaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par la nature anthropisée de l'emprise du poste source du projet éolien de provencialis et ses OLD, la zone d'implantation de parc de stockage représente un espace déjà dégradé et dédié à l'énergie. De plus activité d'entretien des terrains et de maintenance des équipements présents sur site ont déjà habitué les espèces alentour à activité industrielle aux alentours. L'implantation de ce parc servira le réseau local en améliorant la stabilité de celui-ci ainsi que l'insertion des énergies renouvelables raccordées dans la région. Pour ces raisons le projet ne semble pas nécessiter une autorisation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Plans des abords du projet	☑
2	Carte natura 20000 grande echelle	☑
3	Noticed'accompagnement de l'examen	☑
4	Rapport sécurité incendie	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Chapuis

Prénom Luca

Qualité du signataire Ingénieur

À

Fait le __/__/____

Télédéclaré le 16/10/202

Signature du (des) demandeur(s)